

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 9 février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
Mme Laure DETREZ à M. Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2021 14 **Convention « Loisirs Pluriels »**

Rapporteur : F. Ballester

Il est proposé d'établir une convention d'objectif avec l'association « Loisirs Pluriels » de Lorient pour l'accueil d'enfants guidélois au sein de ses structures, basées dans une école de Quéven.

C'est un centre de loisirs qui intègre dans sa structure des enfants en situation de handicap en préservant les fratries et dispose de 22 places. Actuellement deux enfants guidélois sont accueillis ainsi que le frère de l'un d'entre eux.

Ce partenariat avec Loisirs Pluriels a été inscrit dans le dernier Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF et à ce titre, la ville de Guidel percevra une aide.

La convention est établie pour un an renouvelable et un avenant sera toujours envisageable pour y intégrer des enfants supplémentaires venant de Guidel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Education, jeunesse et sports du 14 janvier 2021,

AUTORISE la signature d'une convention avec l'association « Loisirs Pluriels » pour un an renouvelable.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 10 février 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

